

Garantir l'alimentation publique en eau

Objectif

Le canton crée les conditions propres à garantir de manière économique et écologique une alimentation publique en eau reposant sur des structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives.

Objectifs principaux : C Créer des conditions propices au développement économique
E Préserver et valoriser la nature et le paysage

Intervenants

Canton de Berne	Laboratoire cantonal OACOT OAN OED OFDN OPC
Confédération	CFNP Office fédéral de l'environnement Office fédéral du développement territorial
Régions	Toutes les régions
Communes	Toutes les communes
Autres cantons	Cantons voisins concernés
Tiers	Services des eaux

Responsabilité : OED

Réalisation

- À court terme jusqu'en 2026
 À moyen terme entre 2027 et 2030
 Tâche durable

État de la coordination en général :

Coordination réglée

Mesure

1. Les futures structures de l'alimentation publique en eau sont déterminées aux plans technique et organisationnel.
2. Les sites de captage et les périmètres de protection importants sont définis au terme d'une pesée des intérêts et garantis à long terme.

Démarche

1. Le canton élabore des planifications régionales et des concepts techniques en collaboration avec les services des eaux (et, en cas de besoin, avec les cantons voisins), comme le prévoit sa stratégie 2010 d'alimentation en eau, afin de déterminer les futures structures tant techniques qu'organisationnelles de l'alimentation publique en eau. La participation des conférences régionales à ce processus est souhaitable. Le canton lance et encourage les processus de fusion de services des eaux et de création de services régionaux. Des exigences minimales sont définies et mises en œuvre s'agissant de la sécurité de l'approvisionnement, y compris en eau d'extinction, et de l'alimentation en eau potable en situation de grave pénurie.
2. Les informations provenant des plans régionaux doivent être prises en considération à l'occasion du prochain remaniement des plans généraux d'alimentation en eau (PGA). Un tel remaniement a lieu en général tous les 10 à 15 ans, mais au plus tard lors de la révision de l'aménagement local.
3. Les périmètres de protection des eaux souterraines sont mis à jour une fois que les plans régionaux d'alimentation en eau sont établis.
4. Les principaux captages d'eau, existants et prévus, qui sont indispensables à l'alimentation du canton en eau potable, ont été définis dans la stratégie 2010 d'alimentation en eau. Ils sont inscrits dans le plan directeur afin d'assurer le captage d'eau à long terme (cf. cartes au verso de la présente fiche de mesure). Ils sont considérés comme éléments de coordination réglée lorsqu'ils sont incontestés, et comme éléments de coordination en cours si des conflits d'intérêts doivent encore être résolus. Les captages prévus relèvent de la catégorie de l'information préalable.

Coûts :	100%	800'000 fr.
Prise en charge :		
Canton de Berne	70%	560'000 fr.
Confédération		fr.
Régions		fr.
Communes		fr.
Autres cantons		fr.
Tiers	30%	240'000 fr.

Financement de la part du canton de Berne

Type de financement :

- À charge du compte de fonctionnement
 À charge du compte des investissements
 Financement spécial :

Attestation de financement :

- Contenu dans le plan intégré « mission-financement »

Remarque : La mise en œuvre intervient lors de l'accomplissement des tâches actuelles. L'alimentation en eau s'autofinance.

Interdépendances/objectifs en concurrence

- Maillage serré des services des eaux
- Conflits avec la nécessité de réserver de l'espace aux cours d'eau, la revitalisation, les réserves naturelles, les zones alluviales, l'urbanisation, les infrastructures destinées aux transports, etc.
- Changements climatiques

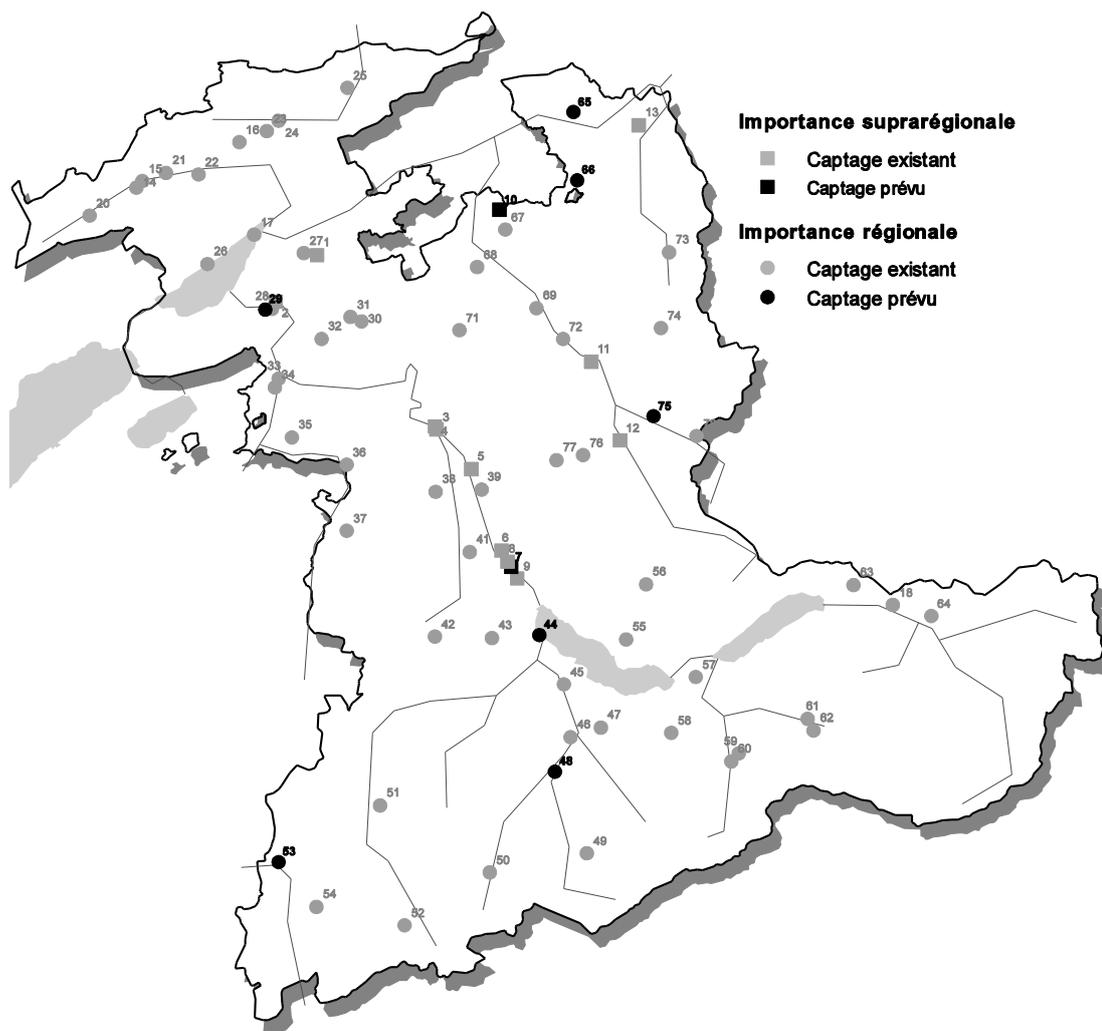
Études de base

Cartes des gisements d'eau souterraine, cartes de la protection des eaux
Carte de l'approvisionnement en eau (RESEAU)

Indications pour le controlling

Utilisation de subventions cantonales

Captages d'eau d'importance suprarégionale ou régionale



État de la coordination (EC) des différents sites : CR = coordination réglée, CC = coordination en cours, IP = information préalable, DB = données de base

Importance suprarégionale				
N°	Désignation	Propriétaire	Commune	EC
1	Unterworben	Energie Service Biel/Bienne	Worben	DB : à son échéance (en 2033), la concession ne sera pas renouvelée. D'ici là, le captage ne sera plus utilisé qu'à des fins d'alimentation en eau potable en situation de grave pénurie.
2	Gimmiz	WWS	Walperswil	CR
3	Selhofen	WW Köniz	Belp	CR
4	Wehrliau	WW Muri	Muri	CR
5	Belpau (Aaretal 2)	WWRB	Belp	DB : il existe un conflit d'intérêts entre l'approvisionnement en eau potable et la protection de la nature. Pour se conformer à la législation en matière de protection de la nature, il faudrait – comme initialement prévu – abandonner à moyen terme le captage figurant dans l'inventaire fédéral. Des études récentes montrent cependant que l'alimentation en eau potable de la région de Berne ne serait plus garantie à long terme sans ce captage. Il s'agit maintenant de déterminer si une nouvelle installation pourrait être créée sur un autre site dans la zone alluviale ou si le captage actuel doit continuer à être exploité.

				<p>Dans le programme de mesures 2017 à 2022, l'abandon du captage de Belpau présupposait que les conditions suivantes soient réunies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le captage d'Oberi Au (n° 7) est en exploitation. - Le captage de Selhofen (n° 3) est relié aux installations du WVRB. - L'installation de traitement située près de la station de pompage de Schönau pour le captage d'eau de l'Aar en cas de pénurie a été autorisée. <p>Le contexte ayant changé, ces conditions ne sont plus suffisantes et doivent être réexaminées.</p>
6	Kiesen (Aaretal 1)	WVRB	Kiesen	CC
7	Oberi Au	WVRB	Uttigen	CR
8	Amerikaegge	WARET	Uetendorf	CR
9	Lerchenfeld	Energie Thun AG	Uetendorf	CR
10	Burgerwald	(à déterminer)	Utzenstorf	IP
11	Fännersmüli	Emmental Trinkwasser	Rüderswil	CR
12	Aeschau	WVRB	Signau	CC
13	Hardwald	WUL	Aarwangen / Langenthal	CR

Fiche de mesure C_19: verso (2/2)

Importance régionale				
N°	Désignation	Propriétaire	Commune	EC
14	Torrent	SEF	Cormoret	CR
15	Raissette	SE St-Imier	Cormoret	CR
16	Source de la Birse	SESTER	Tavannes	CC
17	Seewasserfassung	Energie Service Biel/Bienne	Ipsach	CR
18	Funtenen	WV Meiringen	Meiringen	CR
20	Puits des Sauges	SE St-Imier / SEF	Sonvilier	CR
21	Aérodrome	SEF	Courtelary	CR
22	Source du Bez	SE Corgémont	Corgémont	CR
23	Puits de Reconvilier	SESTER	Reconvilier	CR
24	Les Rosiers	SECTA	Malleray	CR
25	La Foule	SE Moutier	Moutier	CR
26	Brunnmühle	WV Twann-Ligerz	Ligerz	CR
27	SWG Worben	SWG	Worben	CR
28	Römerstrasse	WV Aarberg	Bargen	CR
29	SA Bargen	(à déterminer)	Bargen	IP
30	Mühle	WV Schüpfen	Schüpfen	CR
31	Chaltberg	WV Lyss	Schüpfen	CR
32	Frienisbergwald	WAGRA	Seedorf	CR
33	Rewag	BKW	Mühleberg	CR
34	Wileroltigen	WAGROM	Wileroltigen	CC
35	Ursprung	WV Laupen	Neuenegg	CR
36	Sensematt	WV Köniz	Neuenegg	CR
37	Stolzenmühle	WV Wahlern	Wahlern	CR
38	Toffenrain	WV Belp	Toffen	CR
39	Schützenfah	InfraWerke Münsingen	Münsingen	CC
41	Unterer Rain	WV KMN	Noflen	CR
42	Blattenheid	WV Blattenheid	Blumenstein	CR
43	Mühlematte	WV Blattenheid	Oberstocken	CR
44	Kandergrien	(à déterminer)	Spiez	IP
45	Augand	WV Wimmis	Wimmis	CR
46	Flugplatz	WV Reichenbach	Reichenbach	CR
47	Faltschen	WV Aeschi-Spiez	Reichenbach	CR
48	Kanderbrück	WVG Frutigen	Frutigen	CR
49	Weissenbach	WV Kandersteg	Kandersteg	CR
50	Brüggen	WV Adelboden	Adelboden	CR
51	Grüenholz	WV Zweisimmen	Zweisimmen	CR
52	Blatti	WV Lenk	Lenk	CR
53	Flugplatz Saanen	WV Saanen	Gessenay	CR
54	Neue Enge	WV Saanen	Lauenen	CR
55	Stutzquellen	WVG Merligen	Sigriswil	CR
56	Schöriz	WV Eriz	Horrenbach-B.	CR

57	Matten	IBI	Matten	CR
58	Saxettal	IBI	Saxeten	CR
59	Schiltwald	WV Wengen	Lauterbrunnen	CC
60	Weid	WV Lauterbrunnen	Lauterbrunnen	CR
61	Tuftquelle	WV Grindelwald	Grindelwald	CR
62	Gryth	WV Grindelwald	Grindelwald	CC
63	Farnigraben	WV Brienzwiler/Brienz	Brienzwiler	CR
64	Brünigstein	WV Meiringen	Hasliberg	CR
65	Dälebaan	(à déterminer)	Wiedlisbach	IP
66	Brüel, Oberönz	(à déterminer)	Herzogenb.	IP
67	Lindenrain	WANK	Utzenstorf	CR
68	Fraubrunnenwald	WV Vennersmühle	Fraubrunnen	CR
69	Burgdorfschachen	Localnet AG	Berthoud	CC
71	Mattstettenmoos	WAGRA	Bäriswil	CR
72	Brandis	WV Rüegsau	Lützelflüh	CR
73	Huttwilwald	WV Huttwil	Huttwil	CR
74	Schwandbach	WV Sumiswald	Sumiswald	CR
75	Moos II	(à déterminer)	Langnau	IP
76	Moosacher	WAKI	Bowil	CR
77	Gmeis	Nestlé	Zäziwil	CR
78	Grauenstein	WV Langnau	Trub	CR